

**DEPARTEMENT DES PYRENEES
VILLE DE CERET**

Date de convocation :
04/12/2025

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 04
Votants : 24

OBJET :

FINANCES

**Subventions aux
associations 2026**

**Avance sur
subvention au
Comité de Féria**

En l'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale, Procuration à M. ANGULO José,
Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe,
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale, à Mme QUER Martine Conseillère Municipale

Absent(s) :

Mme BOISORIEUX Michelle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme FERRIZ Paulette, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BARANOFF Brigitte

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réglementation comptable oblige à verser les subventions après les décisions individuelles d'attribution et/ou le vote du budget.

Cependant, le Conseil Municipal peut y déroger en accordant, par délibération, une avance sur la subvention.

Aussi, il est proposé d'attribuer au Comité de Féria, une avance de 5000.00 Euros sur la subvention annuelle.

L'avance accordée au Comité de Féria pour la saison 2026, sera automatiquement intégrée au Budget Primitif 2026 de la Ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **DE VOTER** une avance de subvention de 5000.00 € au Comité de Féria pour la saison 2026,
- **DIT** que les crédits correspondants seront ensuite inscrits au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET
Michel COSTE**



**La secrétaire de séance,
Brigitte BARANOFF**